



ÉDITO

Innovation : ceux qui en parlent... et ceux qui agissent !

En 10 ans, notre système de santé français est passé du 3^e au 15^e rang mondial et 6 millions de Français n'auraient plus de médecins traitants. Corollaire, les déserts dentaires du fond des campagnes arrivent aujourd'hui au cœur des grandes villes. Même les pouvoirs publics ont conscience de cette crise sanitaire qui touche plusieurs territoires de notre Région! Par manque d'anticipation, les parcours de soins dentaires deviennent trop souvent des parcours du combattant...



© DR

Dans ce contexte, avec votre soutien, l'URPS CD ARA a pu innover et intégrer des programmes nationaux expérimentaux comme les articles 51 ou les projets CNR... Ainsi, les chirurgiens-dentistes d'Auvergne-Rhône-Alpes sont désormais cités en exemple au niveau national pour leurs actions communes. Ils sont enfin vus, reconnus et estimés par le grand public et les médias. Nos véhicules légers de soins et les containers Green cab sont même exportés au-delà de notre pays! Grâce à vous, notre profession a su s'adapter pour apporter le soin dentaire

libéral à des milliers de patients qui en étaient jusqu'alors exclus. La parfaite illustration d'une chirurgie dentaire libérale innovante, de qualité, de sécurité, au service de la population, loin de tout concept d'étatisation.

Cependant, l'engorgement des accès aux soins dentaires met en tension notre profession. Beaucoup d'entre vous se déclarent fatigués, frustrés par la dégradation des conditions d'exercice libéral, par les lourdeurs administratives, par la judiciarisation, et maintenant, par la pression socio-économique (flambée des prix de l'immobilier, inflation structurelle et la montée de l'incivilité...). Face à ce constat, votre URPS a créé un site internet (www.urps-cd-ara.fr) pour soutenir la profession, trouver du personnel de cabinet, mettre en place un soutien et des ressources humaines en cas de fragilité d'un d'entre nous!

En cette rentrée universitaire 2024, votre URPS compte bien continuer à agir et à entreprendre. « Les idées sont faites pour être vécues », considérait André Malraux. Alors, plus que jamais, votre URPS se tient à votre disposition pour soutenir vos idées, votre exercice et innover au service du libéral: tous unis, tous uniques!

Dr Éric LENFANT, Président de l'URPS CD ARA

Une Lettre D dédiée au Docteur Bruyère

Plus qu'à un confrère, c'est à un ami exceptionnel que nous disons au revoir. Patrick était un élu URPS CD ARA qui avait compris l'intérêt pour les professionnels de se parler, de travailler entre syndicats et de défendre ensemble l'intérêt supérieur de notre activité libérale. Infatigable travailleur, rigoureux, précis, bienveillant, profondément humain, il était devenu incontournable sur plusieurs projets. Il a su casser les clivages syndicaux pour être plébiscité à l'unanimité au bureau et ainsi participer aux

destinées de votre URPS. On ne comptait plus ses champs de compétence dans notre profession, en médecine mobile, en télémedecine, en comptabilité... Il apportait aussi une énergie positive et une camaraderie franche qui ont enrichi notre environnement de travail. Son absence laissera un vide que personne d'autre ne pourra remplir. Ses innombrables qualités n'avaient d'égaux que sa légendaire discrétion, car il voulait rester dans l'ombre: le comble pour un être de lumière.

Lutte contre les violences faites aux femmes

Agir avec l'URPS, l'ARS et la Gendarmerie Nationale

L'article 51 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes a rendu obligatoire une formation pour les professionnels de santé susceptibles d'être en contact avec des femmes victimes de violences conjugales. À ce titre, le Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes a mis à disposition de la profession une formation accessible en ligne : <https://formation.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/>

Dans le cadre des travaux du Comité Local d'Aide aux Victimes de la Haute-Savoie, votre URPS a également été sollicitée pour financer la diffusion d'un cube pédagogique dans les salles d'attente des professionnels de santé. Réalisé par la Gendarmerie Nationale et issu de travaux européens, cet outil permet d'informer concrètement les victimes (et témoins de violence) sur les différents acteurs du territoire pouvant les accompagner : professionnels de santé libéraux et hospitaliers, forces de l'ordre, associations. Le cube présente plusieurs messages : « ne restez pas seule », « nous vous croyons », « la loi vous protège » et indique les numéros d'urgence et ressources.

Il s'agit d'un repère visuel commun, à disposition de la population dans les lieux publics :

- Il est aujourd'hui posé sur l'ensemble des banques d'accueil des brigades de gendarmerie.
- Les établissements sanitaires participant au groupe de travail ont également souhaité le diffuser.

- La délégation départementale de l'ARS a sensibilisé les URPS pour mobiliser l'ensemble des acteurs de ville autour de cet outil pédagogique.

Charlotte LIMONIER,
Cheffe d'escadron, Officier
prévention partenariat,
Groupement Haute-Savoie,
Gendarmerie nationale

Rachel CAMBONIE,
Directrice Adjointe de la
délégation de l'ARS Haute-Savoie

Dr Éric LENFANT,
Président URPS CD ARA

Dr Claire STRAT,
Référente Santé-Buccodentaire
ARS AURA

Dr Marie-José GOUMY,
Experte URPS CD ARA



© DR

Sensible à la démarche et très engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes, votre URPS a décidé d'élargir la diffusion de cet outil à l'ensemble des praticiens exerçant en Auvergne-Rhône-Alpes, avec la mise à disposition de 4500 cubes dans ce numéro de la *Lettre D*. Les salles d'attente constituent des lieux propices à la diffusion d'information, à destination de la victime comme des témoins de violences. La libération de la parole des témoins et des victimes auprès des praticiens permet de prévenir et lutter contre ces violences.

Appels aux volontaires

Les besoins d'accès aux soins dentaires sont de plus en plus forts, notamment dans les milieux protégés et les territoires sous-dotés en chirurgiens-dentistes. Si votre charge de travail le permet et si un sujet vous passionne, vous pourriez rejoindre votre URPS pour lui apporter votre compétence.

Un dispositif près de chez vous vous attend :

- **Militaires :** ouvrez des créneaux optimisés pour permettre l'aptitude à être projeté sur le territoire d'opérations diverses.
- **Personnes âgées :**
 - soignez en EHPAD dans un véhicule tout équipé dans le département du Puy-de-Dôme (63).
 - intervenez en EHPAD avec des malles de soin au chevet des résidents à Oullins, Irigny, Ecully, Saint-Priest, Bessenay, Décines-Charpieu, Montmelas, Sainte-Foy-Lès-Lyon, Caluire-et-Cuire, Rillieux-la-Pape (69) ou en Ardèche (07).

- **Personnes en situation de handicap :** intervenez (IME, FAM, MAS) via un véhicule mobile - ADAPEI 63, Vertaizon et Chignat (63).
- **Urgences :** Régulation dentaire SAMU-Centre 15.
- **Enfants :** Dispositif Kidouli, pédodontie et interventions en PMI : Bourg-en-Bresse (01), Annemasse (74) ou encore Clermont-Ferrand (63).
- **Zones sous dotées :** GreenCab cabinet dentaire bientôt en Haute-Loire (43).

Plus d'informations, écrivez-nous sur contact@urps-cd-ara.fr



D-LES AUTRES THÉMATIQUES QUI VOUS CONCERNENT TOUS

Le Mode d'emploi du Service d'Accès aux Soins (SAS)!

Le 15 juin 2024, le décret de généralisation des SAS a été publié au *Journal Officiel*. Lancé dans le cadre du Pacte de refondation des urgences et réaffirmé lors du Ségur de la santé, le SAS est un nouveau modèle de prise en charge des patients.

Pour en bénéficier le praticien doit :

- accepter de mettre en visibilité tout ou une partie de son agenda sur la plateforme numérique SAS via l'interfaçage de sa solution de prise de rendez-vous en ligne (30 logiciels métiers sont déjà interfacés) ou indiquer des créneaux précisés manuellement, directement dans la plateforme et dans un minimum de 2h/semaine ;
- accepter d'être contacté par la chaîne de régulation SAS afin de prendre des patients en sus de ses disponibilités remontées ou renseignées dans la plateforme numérique SAS.

Les créneaux libres (annulation dernière minute par exemple ou plage dédiée) seront visibles par les opérateurs de soins non-programmés qui aideront à la prise de rendez-vous. En pratique, il suffit de s'inscrire sur la plateforme numérique du SAS : Service d'accès aux soins non programmés | e-santé (esante.gouv.fr) et de communiquer vos créneaux de visibilité.

Les opérateurs proposeront les créneaux libres de -48h en fonctions des besoins du 15. Les demandes seront donc régulées par le 15. **L'inscription est BÉNÉVOLE et RÉVERSIBLE.**

À noter : Les 2h de disponibilité sont 2h de visibilité donc vous gardez la main sur l'agenda sans vous surcharger. Par ailleurs, la Convention 2024-2028 prévoit la création d'un supplément « Soins Non-Programmés » (SNP), à 15 €, pour les urgences orientées par le Samu ou le SAS hors Permanence Des Soins Dentaires (PDSD). Cette majoration, qui s'applique à la consultation des chirurgiens-dentistes, est plafonnée à 10 prises en charge/semaine et non-cumulable avec un acte technique. Elle est applicable depuis novembre 2023. Pensez à la paramétrer dans votre logiciel si la mise à jour ne l'a pas prévu. Pensons aussi à nos obligations déontologiques (déclaration, non-détournement, lettre de réadressage...).

Si vous en avez l'utilité et la disponibilité pour consacrer 2h/semaine à des urgences externes au cabinet: contactez vos responsables SAS au Samu centres I5!

Dr Adeline SALLIOT,

Chirurgien-Dentiste missionnée de l'URPS CD ARA

Vie libérale : des outils à votre disposition sur notre site web!

Un espace dédié aux petites annonces : installation, cession d'un cabinet, collaboration, recrutement, remplacements... Vous êtes nombreux à profiter de la plateforme de petites annonces du site web de l'URPS, accessible aux praticiens, étudiants et autres professionnels dentaires. Comment ça marche? Scanner ce QR code pour déposer son annonce

L'outil, très facile d'accès, est également ouvert aux collectivités locales, aux établissements de santé ou médico-sociaux, ainsi qu'aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Pour publier une annonce, il suffit de vous laisser guider par l'outil et de remplir les cases nécessaires. Vous avez aussi la possibilité d'y adjoindre des documents et des visuels. Seule obligation, renseigner votre numéro RPPS, ainsi que votre numéro Siret, afin de légitimer votre demande (ces informations ne seront pas affichées publiquement dans l'annonce).

Un espace sur la vie libérale complet et disposant de nombreuses communications dont un guide sur le cabinet écoresponsable! Prêt à engager votre cabinet dentaire dans une transition environnementale?



L'URPS CD ARA propose une méthodologie, basée sur des retours certifiés et de vrais conseils de spécialistes. Le cabinet Veracy, expert en stratégie environnementale, a été missionné dans le cadre d'une étude de l'impact environnemental des cabinets dentaires et des actions à mettre en place pour diminuer l'empreinte carbone.

Sept cabinets pilotes ont ainsi été ciblés et analysés. Leurs enseignements ont permis l'élaboration d'un guide pratique pour :

- Sensibiliser les praticiens sur l'impact environnemental réel de leur activité ;
- Déconstruire les mythes existants ;
- Permettre au cabinet de calculer son bilan carbone ;
- Proposer des actions chiffrées pour réduire son impact.

Remerciements de la Commission : Dr GOUMY, Dr PERIER, Dr PAYA-ARGOUD, Dr COLLIN-BEALEM, Dr LHOPITAL-SORIANO, Dr PEREIRA, Dr BONDIL, Dr LENFANT.

D-BON À SAVOIR

Un incubateur conçu pour vous

Un nouveau programme d'accompagnement s'adresse aux chirurgiens-dentistes désireux de développer leur projet professionnel en libéral dans des zones sous-dotées.

Cet incubateur permet de délivrer un soutien et une aide via :

- des conseils juridiques ;
- des conseils en recherche de financement ;
- des conseils en formation managériale telle la formation en MANAGEMENT DES ACTIVITÉS LIBÉRALES DE SANTÉ.



Bien manager en libéral, les conditions d'accès à la formation pour l'année 2025-2026 ?

Développer sa culture managériale et organisationnelle afin d'optimiser la gestion de son activité grâce à quatre modules : manager les ressources humaines, piloter une structure de santé dans son environnement, piloter une structure de santé en interne, élaborer une stratégie de développement. Éligible au CPF, cette



formation prodiguée en distanciel a été coconstruite avec l'URPS CD ARA. Le volume sera composé en moyenne, d'une journée – essentiellement le jeudi – par mois, soit 88 h réparties sur 9,5 jours en distanciel et 3 jours en présentiel.

En passant par votre URPS, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel de 2 400 euros alors contactez-nous à contact@urps-cd-ara.fr.

Dentibiotic!

Outil numérique gratuit d'aide à la prescription conçu par les Drs Martin PERRIN et Florent MANUEL, Dentibiotic s'avère particulièrement précieux. Retrouvez en détail les toutes dernières fonctionnalités du site, qui a été remis à jour avec le soutien de l'URPS CD ARA.



Staff URPS CD ARA

Mail: contact@urps-cd-ara.fr / Tél: 04 73 14 62 27



Florence Therond
Responsable
pôle services



Marie-José Goumy
Consultante
chirurgien-dentiste



Romane Bravard
Chef de projets



Christine Dascotte
Coordinatrice
d'attaches d'information

D-AGENDA DES FORMATIONS AFGSU II 2025

SAINT-ÉTIENNE les 16 et 17 janvier

LYON les 6 et 7 février

GRENOBLE les 20 et 21 mars

CLERMONT les 3 et 4 avril

LYON Réactualisation (1 jour) 19 juin

LYON Réactualisation (1 jour) 20 juin

LYON les 25 et 26 septembre

CHAMBERY les 9 et 10 octobre

MONTELMAR les 27 et 28 novembre

Inscrivez-vous à contact@urps-cd-ara.fr

Informations et sécurité! Des outils à votre disposition

Lutte contre les violences au cabinet dentaire, sécurité des systèmes d'information et lutte contre la cybercriminalité, RGPD...

Des sujets d'actualité, au cœur des préoccupations de votre URPS.

N'attendez-pas pour consulter notre site web.



Démographie dentaire

Un axe prioritaire de votre URPS CD ARA

La désertification médicale n'épargne pas la profession. Bien au contraire, dans notre région, un déficit de praticiens s'accroît sur l'ensemble des départements.

Face à ce contexte critique, une concertation entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et les représentants de l'URPS CD ARA, pour le futur zonage, a été réalisée.

L'occasion pour votre URPS d'alerter et de sensibiliser les autorités sanitaires sur cette situation préoccupante pour pouvoir explorer des pistes de réflexion et ainsi améliorer l'offre de soins bucco-dentaires sur le territoire.

Si la méthodologie propre au zonage est fixée au niveau national par les organismes professionnels – notamment syndicaux – et les pouvoirs publics, l'ARS AuRA et votre URPS ont pu travailler en étroite collaboration sur ce nouveau zonage, au plus près des réalités de terrain, afin d'optimiser l'offre de soins bucco-dentaires en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce travail a été approuvé par le Conseil Régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes et par avis de la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie).



L'arrêté du zonage sera en vigueur à partir du 1^{er} novembre 2024. L'ensemble des documents utiles (guide méthodologique/ carte départementales/etc.) sera accessible pour la profession directement sur le site internet de votre ARS AuRA.

Ordonnance numérique

Mise en place au 1^{er} janvier 2025

L'année 2025 va connaître nombreux changements pour vous, dont la mise en place officielle de l'ordonnance numérique.

Cependant, sa mise en place concrète va prendre plus de temps du fait de :

- L'utilisation encore trop faible de **Mon Espace Santé** par les patients ;
- La configuration des logiciels métiers à cette nouvelle fonctionnalité.

La rédaction de l'ordonnance se fera depuis votre logiciel métier et la prescription numérique sera à déposer dans le **Dossier Médical Partagé** du patient.



Pour compléter ce process, vous pourrez vous appuyer sur un logiciel d'aide à la prescription.

Enfin, vous pourrez imprimer un QR Code d'e-prescription au patient (avec son accord), qu'il pourra utiliser chez le pharmacien. **Pendant la phase de transition vers une ordonnance 100 % numérique, l'ordonnance papier sera encore appliquée aux patients âgés, malvoyants ou d'origine étrangère.**

RAPPEL IMPORTANT

Certains chirurgiens-dentistes n'ont toujours pas fourni leur adresse email à l'URPS :

<https://urps-cd-ara.fr/contact>
ou contact@urps-cd-ara.fr.

Or, ces adresses digitales sont indispensables en cas d'alerte sanitaire. Avec la recrudescence des épidémies virales (influenza type A, coronavirus et SRAS, poxvirus dont MPOX, filovirus dont Ebola, etc.), faites-vous prudemment recenser par votre URPS. À notre cellule de crise s'ajoute aussi une cellule d'aide qui est là, pour vous, à titre personnel, y compris pour vous soutenir face à des incivilités ou des violences, et vous proposer des formations/conférences nécessaires dans votre exercice au quotidien.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

De Facebook à LinkedIn en passant par Instagram, votre URPS est présente sur les principaux réseaux sociaux. Un moyen efficace de suivre notre actualité au quotidien !



Actualité

MPOX : Quand la variole du singe s'invite à votre cabinet !

Quels sont les signes, comment le virus se transmet-il, comment se protéger ? Retrouvez toutes ces informations via : <https://www.santepubliquefrance.fr/l-info-accessible-a-tous/mpox>



© Pixabay

Veille juridique

Les amalgames... ont du plomb dans l'aile !

Plus communément appelés « plombages », les amalgames dentaires sont constitués de mercure, d'argent, de cuivre, d'étain, de zinc et peuvent libérer une faible quantité de mercure au moment de leur pose, de leur retrait ou en cas d'usure.



© Pixabay

Ces dispositifs médicaux sont donc soumis à des règles de santé et de sécurité bien spécifiques. Dans le cadre du traitement des caries, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) a souhaité diminuer considérablement leur utilisation.

Le Parlement européen s'est ainsi saisi de ce sujet et a décidé de limiter les amalgames, en accord avec la convention des Nations Unies de 2013.

La réglementation en vigueur prévoit de les éliminer et ainsi de les interdire définitivement à partir du 1^{er} janvier 2025. Disposition qui mettra fin à leur fabrication et à leur exportation au sein de l'Union Européenne ! En dernier lieu, une formation professionnelle pour les chirurgiens-dentistes sera prévue pour qu'ils puissent adapter leur exercice à d'autres techniques.